



# Les incidences de la mise en place du CSE sur les Budgets du CE

## Rôle & Responsabilité du Secrétaire et du Trésorier

En cette fin d'année, avec la mise en place du CSE, comment le trésorier et le Secrétaire doivent présenter les comptes de Fonctionnement et des Activités sociales et culturelles



### PROGRAMME

Rôle et responsabilité juridique du Trésorier et du secrétaire. Le Comité est doté de la personnalité civile. Qui porte la responsabilité du Comité ? Le Président ? Le secrétaire ? Le Trésorier ? Comment ? Quand ?

#### → Les nouvelles obligations comptables suite à la création du CSE Budget Social et Culturel / Budget de fonctionnement

- Dualité des Budgets ? Peut-on transférer les différents budgets (0,2%, ASC) ? Comment ? Quand ? Avant & Après la réforme Macron
- Comment s'organise le transfert des budgets du CE vers le CSE ? Quand ? Comment ? Quelles obligations pour le Comité ?
- Le financement par le 0,2% des missions de l'expert du CE/ CSE Avant & Après la réforme Macron
- Nouveau calcul du budget des ASC suite aux Ordonnances

#### → Les dispositions légales

- La position de l'URSSAF vis-à-vis des activités du Comité  
Règles de l'URSSAF vis-à-vis des cartes de réductions, bons d'achat, chèques-vacances, secours, cadeaux, dons... Attention : des CE se sont fait redresser par l'URSSAF pour discrimination sur les bons d'achat et chèques-vacances.
- Les assurances du CE

#### → L'élaboration du budget prévisionnel des ASC et du budget prévisionnel de Fonctionnement

- Comment construire une politique d'activités sociales et culturelles à partir de l'analyse des données comptables et du recensement des besoins et attentes des salariés ?
- Modèle de Règlement Intérieur des ASC

#### → Les règles comptables pour le CE : Rapport de gestion et rapport financier

- Comment tenir la comptabilité d'un Comité ?
- Les obligations comptables, rapport de gestion et rapport financier en fonction de la taille et du budget des Comités
- La comptabilité simplifiée. Présentation par l'expert-comptable du Comité. Qui est concerné ? Comment ?

#### → La tenue comptables pour le CSE

- L'enregistrement des écritures
- Le rapprochement bancaire
- La présentation des comptes en CSE/CE
- La présentation des comptes et bilan aux salariés
- Le nouveau rapport de gestion sur les activités sociales et culturelles du Comité et rapport financier
- Les nouvelles normes de présentation comptable obligatoire
- Analyse critique des présentations comptables de chaque Comité (reçus avant la formation)

#### Les avantages exclusifs de DUBOST & Cie

3 mois d'accompagnement par le formateur. Bruno CRETON, spécialiste du droit du travail et des petits CE, forme et accompagne les CE depuis 20 ans. Sylvain RIZZOTTI, 25 ans d'expérience de formateur.

#### Conditions d'inscription

La journée 455 € le premier inscrit, 400 € chaque autre inscrit du même comité. [Prix nets : organisme de formation non assujetti à la TVA]. Ce prix comprend la préparation personnalisée, le repas de midi, un document de synthèse et l'accompagnement pendant les trois mois qui suivent la formation. La formation est à comptabiliser au budget de fonctionnement. Nous sommes agréés pour la formation économique des élus de CE sous le numéro 2004-1923 (Préfecture Île-de-France) : l'employeur paye le temps de formation des titulaires dans la limite de 5 jours (L2325-44). Pour les autres élus, nous contacter.

#### Planning de la formation

Nantes	Mercredi 14 Novembre 2018
Lyon	Mercredi 14 Novembre 2018
Strasbourg	Jeudi 15 Novembre 2018
Dijon	Vendredi 16 Novembre 2018
Lille	Lundi 19 Novembre 2018
Paris	Mardi 20 Novembre 2018

**Intra-muros ?** Nous venons chez vous à votre demande

Programme, Bulletin d'inscription Conditions du départ en formation à télécharger sur : [www.dubostetcompagnie.fr](http://www.dubostetcompagnie.fr)

Bloquer les dates dès à présent  
**Line Creton au 03 21 74 80 99**  
ou sur [Info@dubostetcompagnie.fr](mailto:Info@dubostetcompagnie.fr)

**DUBOST & Compagnie SARL**

Siège Social : 194 rue des fusillés - 62440 Harnes • RCS ARRAS 452 129 174  
Bureau Paris : 124 Avenue Gambetta - Paris 75020  
Bureau Grand-Est : 25 rue Baverez - 25000 Besançon